

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Secrétariat général

Tél. 04 68 66 32 13

sg-courrier@mairie-perpignan.com

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu la loi du n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaurant les commissions communales pour l'accessibilité,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales fixant pour les communes de 5 000 habitants et plus, les modalités de création, la composition et les conditions d'intervention de la commission communale pour l'accessibilité,

Vu les délibérations du 10 juillet 2020 et du 10 février 2023 portant création de la commission communale pour l'accessibilité,

Vu les propositions faites par les associations ou organismes représentant les personnes handicapées, les acteurs économiques et d'autres usagers de la ville.

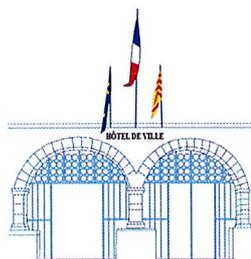
CM/2023/04

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité:

- **Représentants de la Ville :**
 - Mme Danielle PUJOL
 - M. Rémi GENIS
 - Mme Christine ROUZAUD-DANIS
 - M. Charles IFFSAH
 - Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK
 - M. Jacques PALACIN
 - M. David TRANCHECOSTE
 - M. Frédéric GUILLAUMON
 - Mme Chantal BRUZI
 - Mme Chantal GOMBERT



- **Représentants d'associations et d'organismes de personnes handicapées:**

- Mme Annie GUERRIER, Déléguée Départementale à l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM 66)
- Mme Dominique LAURENT, Présidente de l'Association La Maison Bleue
- Mme Yvelise SALCEDO, Présidente de l'Association La Vue Au Bout des Doigts
- M. GUILBAUD Didier, Président, Mme Claude VIRY et Mme Edwige GAUTHIER, suppléantes de l'Association Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV 66)
- M. Philippe SIRE, Délégué Départemental de l'AFM Téléthon et Vice-Président de l'Association de Handi'Sertion
- Mme Stella Mélodie GOIJEROT, Responsable de l'Association GEM L'Escale
- Mme Lumina DUVERT, Représentante de l'Association Petit Frères des Pauvres
- Madame PELLETIER Geneviève, Représentante de l'Association Régionale des Déficients Auditifs
- Mme Myriam SEGUY, Présidente d'Autisme 66 Esperanza
- Mme Valérie POMAREDE, Présidente de l'Association des Déficients Visuels du Roussillon
- M. DIAS Daniel, Délégué Régional de l'Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
- Madame SANCHEZ Valérie, Bénévole au sein, Président du Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques
- M. PALAZON José, Directeur de la section Appui aux Transformations au sein de l'Association Joseph Sauvy
- M. Marcel MOLLERA, Représentant pour l'Association UNAPEI 66.
- Madame Marie-Jeanne MION, Présidente et son suppléant M. DEDIEU Jean-Louis, Référent accessibilité de l'Association des Paralysés de France
- Mme HERIS Antoinette, Présidente et Mme ALLOUCHE Céline, vice-présidente de l'Association HandiCap 66

- **Représentants d'administrations extérieures et acteurs économiques :**

- M. Robert VILA, Président de Perpignan Méditerranée Métropole
- M. Frédéric VERDY représentant le Centre Communal d'Action Sociale de Perpignan
- M. André CAPDEVILLE délégué du Mouvement des Entreprises de France.
- Mme Véronique QUEMENER, Directrice de Cap Emploi
- M. Franck RAMONATXO, Elu titulaire, et M. Carlos LAFABREGUE, Elu suppléant Chambre de Commerce et d'Industrie
- Mme ESCALANT Cathy, Référente Handicap de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Mme Valérie GAYTE, Directrice Adjointe de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des PO

- Mme Evelyne MARTINEZ, Directrice Adjointe de la Direction de l'autonomie représentant la Maison Départementale des Personnes Handicapées

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés de la commune et affiché en mairie.



Le Maire,

[Signature]
Louis ALIOT

ID Télétransmission : 066-216601369- 2023.1005.2023 NL ALIOT 05.AN

Accusé reçu le : 09 OCT. 2023

Affiché le : 09 OCT. 2023

